



**ORTZAIZEKO  
HERRIKO  
ETXEA  
MAIRIE  
D'OSSÈS**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

**Séance du 02 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un et le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusé** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. IÑARRA François.  
**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. DACHAGUER Peio

**Date convocation** : 29 octobre 2021

**Date d'affichage** : 29 octobre 2021

### **DECISION N° 7 REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN ELU POUR L'ACHAT DE PLANTS**

Nomenclature : 5.6

Le Maire précise à l'assemblée qu'un conseiller municipal a acheté des plants d'arbres et d'arbustes et des semences d'herbe pour le compte de la Commune à l'occasion des plantations réalisées par les trois écoles de la commune lors de la semaine pour le climat début octobre 2021.

Il indique que \_\_\_\_\_ a réglé à titre personnel ces factures pour un montant total de 347,70 €.

Il propose à l'assemblée de rembourser le conseiller municipal sur présentation des factures qu'il a acquittées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, \_\_\_\_\_, s'étant retiré de la salle du Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de rembourser à \_\_\_\_\_ la somme de 347,70 € liée à l'achat plants d'arbres et d'arbustes et des semences d'herbe pour le compte de la commune.

Envoyé en préfecture le 08/11/2021  
Reçu en préfecture le 08/11/2021  
Affiché le **SLO**  
ID : 064-216404368-20211102-20211102D7-DE

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 02 novembre 2021  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 05/11/2021  
Et après transmission en sous-préfecture le 05/11/2021

